

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
AUTORISATION PERMANENTE 2024 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ AUX VÉHICULES AFFECTÉS AU TRANSPORT DE FONDS Arrêté n°2024/282		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;
VU la délibération n° 2023/103 du conseil municipal en date du 13 novembre 2023 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2024 et notamment les tarifs ;

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des dépôts et des collectes de fonds, ainsi que celle des personnels exerçant l'activité de transport de fonds, de bijoux ou de métaux précieux, il y a lieu de réserver en permanence un emplacement permettant l'accès des véhicules concernés devant la Société Générale, sise 9 place Claude Debussy ;

ARRETE

- Article 1** La Société Générale située 9 place Claude Debussy à IFS bénéficie d'une autorisation permanente pour l'année 2024 d'occupation du domaine public pour les véhicules affectés au transport de fonds.
- Article 2** La Société Générale (n° SIRET : 55212022200013) sera tenue de régler une redevance d'occupation du domaine public communal selon la délibération en vigueur du Conseil Municipal soit 527.00 euros pour l'année 2024.
- Article 3** Un titre de recette sera émis à la Société Générale par la Trésorerie Municipale de Caen pour le paiement de cette redevance.
- Article 4** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
 - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
 - Monsieur le Directeur du Pôle Développement Local ;
 - Le Pôle Stratégie Ressources Département Financier de la ville d'IFS ;
 - La Société Générale.

Fait à IFS, le 13 novembre 2024

Le Maire,

Notifié le :
Signature :




Michel PATARD-LEGENDRE